



INTERPOL

## FICHE PRATIQUE

# *Le terrorisme CBRNE*

Les actes terroristes commis au moyen de substances chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires ou explosives (CBRNE) représentent clairement une menace pour la santé et la sécurité des populations, ainsi que pour la sûreté nationale et la stabilité économique et politique mondiale. La prévention de tels actes constitue donc une priorité absolue.

### ► UNE RÉPONSE GLOBALE ET MONDIALE

Il est important que les pays membres prennent des dispositions en matière de prévention, de préparation et de réponse aux attaques de type CBRNE (c'est-à-dire commises au moyen de substances chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires ou explosives). INTERPOL est une organisation internationale qui joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre cette forme de terrorisme. Il a par ailleurs sa place au sein des grandes instances mondiales, où il représente la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi et établit des liens étroits avec les partenaires internationaux concernés, dans le cadre d'une démarche de collaboration interinstitutionnelle.

Le programme de prévention des attaques de type CBRNE d'INTERPOL est conduit par trois unités spécialisées :

- L'Unité de prévention du terrorisme chimique et des attentats à l'explosif ;
- L'Unité de prévention du bioterrorisme ;
- L'Unité de prévention du terrorisme radiologique et nucléaire

L'action d'INTERPOL en matière de lutte contre la menace terroriste de type CBRNE s'articule autour de trois grands axes :

- L'analyse des renseignements à l'intention des services de police ;
- Les programmes de renforcement des capacités et de formation sur la prévention de la dispersion de produits de type CBRNE ;
- L'appui opérationnel et le soutien aux enquêtes concernant les menaces de type CBRNE et les actes malveillants commis au moyen de substances CBRNE.

### ► PARTAGE DES INFORMATIONS ET SOUTIEN EN MATIÈRE D'ANALYSE

INTERPOL contribue à faciliter le processus d'échange d'informations en recevant, en diffusant et en échangeant des informations sur les actes de type CBRNE au moyen de ses capacités policières mondiales. La Sous-direction CBRNE et cibles vulnérables d'INTERPOL publie un Bulletin mensuel qui encourage les pays membres et les réseaux internationaux à élargir le champ des informations partagées. Sur la base d'informations provenant de sources publiques, ce bulletin fait la synthèse des faits récents impliquant des substances CBRNE, notamment dans le domaine de la criminalité et du terrorisme. INTERPOL élabore également des notes de renseignement qui offrent un aperçu détaillé des questions et tendances actuelles concernant ces substances, spécialement adapté au public des services chargés de l'application de la loi et illustré par diverses affaires.

## Le terrorisme CBRNE

### ► RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FORMATION

Eu égard à la gravité des actes terroristes de type CBRNE et de leurs conséquences, la prévention joue un rôle essentiel dans les stratégies nationales et internationales. Afin d'aider à prévenir la survenue d'actes de ce type, le programme de prévention du terrorisme CBRNE mène les activités suivantes :

- Il procède à des évaluations et à des analyses des menaces ;
- Il s'emploie à sensibiliser l'ensemble des services nationaux chargés de l'application de la loi ;
- Il dispense des formations visant à renforcer les capacités des services chargés de l'application de la loi ;
- Il formule des conseils de prévention à l'intention des pays membres.

### ► APPUI OPÉRATIONNEL ET SOUTIEN AUX ENQUÊTES

Si nécessaire, des membres du personnel des unités chargés de mettre en œuvre le programme de prévention du terrorisme CBRNE peuvent être intégrés à une Cellule de crise déployée par INTERPOL afin d'aider un pays membre dans le cadre d'une enquête ouverte à la suite d'un attentat terroriste.

### ► UN CHAMP D'ACTION MONDIAL

Eu égard à la complexité de la prévention des attaques de type CBRNE, ainsi que de la préparation et de la réponse à ces actes, une démarche de collaboration entre services s'impose. L'action doit être coordonnée au niveau gouvernemental, avec une coopération étroite et un échange d'informations entre les divers ministères, organismes et institutions concernés – depuis les instances chargées de la réglementation des matières CBRNE et de la sécurité jusqu'aux organismes de santé publique en passant par les services chargés de l'application de la loi.

Cette démarche doit être transposée à l'échelle internationale. INTERPOL a un champ d'action mondial, reliant entre eux les pays membres qui forment son réseau mondial et établissant des partenariats étroits et durables avec d'autres organismes internationaux spécialisés dans le domaine CBRNE.



INTERPOL

#### ► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site web.  
Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL\_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**

